

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-un du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de JOURNANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André TONNELIER, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10  
Nombre de présents : 10  
Qui ont pris part aux délibérations : 10

**Etaient présents** : Mesdames Laurence GARNIER –Dominique MORTIER (départ 20h15) - Nadine LACOURTABLAISE et Magali DERBERTOLIS.  
Mrs Christian GERAY – Patrice GROSOBOIS – Yves PERRON – Georges PUVILLAN et Jacques VERMEULIN

**Secrétaire de séance** : Monsieur Georges PUVILLAN

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE** : adopté à l'unanimité

L'ordre du jour est abordé.

### **COMPTE-RENDU DES REUNIONS**

***Préfecture – « violence auprès des élus »*** : Yves Perron a assisté à cette réunion. Il en ressort que toute agression auprès des élus, personnels, présidents d'associations doit être signalée par dépôt de plainte à la Gendarmerie qui fera suivre au Procureur.

***Marathon de la Biodiversité*** : (Yves Perron) le programme (haies et mares) 2023-2026 financé majoritairement par l'agence de l'eau se déploie sur l'ensemble du territoire de Grand Bourg Agglomération. 15 kms de haies sont en programmation de plantation et une dizaine de mares en projet de rénovation ou de création l'objectif fin 2026 : 42 km de haies et 42 mares.

***Alimentation horizon 2050*** : (Y Perron) Prospective pour l'alimentation du bassin de Grand Bourg Agglomération et plus largement pour 2050 ? Quelles solutions de proximités pour améliorer l'alimentation des enfants dans nos cantines ? Réflexion sur une école spécifique de maraichage (développer la pratique, la gestion, comment évoluer dans son environnement.) à suivre !

***Conférence territoriale Sud Revermont*** (15 communes) s'est tenue à Journans le 19.09.2023, le maire et les deux adjoints y ont assistés. Les sujets abordés : le logement social et les modalités d'attributions présenté par Valérie GUYON, vice-présidente de GBA en charge de l'habitat et du logement - Alimentation prospective pour 2050, présenté par Aimé Nicollier président délégué du pôle alimentation à GBA et le maire de Lescheroux - Présentation du schéma des voies cyclables et priorisation partiel des financements de celles-ci dans le cadre du (PET 2). Le projet de Druillat à Ceyzeriat est retenu pour une participation au financement.

Projet intercommunal Ceyzeriat - Druillat via Journans présentation par l'agence le 24.10.2023 à Tossiat aux référents communaux des hypothèses techniques chiffrées du parcours. (Journans L. Garnier, Y. Perron)

## DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Maire présente une demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme concernant les parcelles suivantes :

- B 1798 d'une contenance totale de 1 099 m<sup>2</sup> et une partie détachée de 442 m<sup>2</sup> de la parcelle B 828 - située 76, rue de Boisserolles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption urbain dans le cadre de la vente énumérée ci-dessus.

## ONF

Lecture est donnée de la convention établie par l'ONF concernant l'exploitation forestière des parcelles 8 et 5.

Le volume prévisionnel à exploiter est d'environ 63 m<sup>3</sup>.

La recette prévisionnelle pour la commune est estimée à 2 750.00 €.

Dépenses au compte 61524 : 2010 € H.T. pour abatage et débardage et 450.00 € H.T. ONF

Recettes compte 7022 : 5 210 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise** le maire à signer la convention et nomme Monsieur Patrice Grosbois interlocuteur privilégié de l'ONF.

**Coupe d'acacias chemin de Rignat.** Monsieur Patrice Grosbois fait part au conseil que l'entreprise Bonnet a débuté la coupe. Il a été constaté que tous les frênes situés dans cette coupe sont malades et ont dû être abattus pour éviter la propagation du champignon. Seul un frêne en bord de route restera il semble épargné par la maladie.

**Coupe de bois parcelle ZC 69 :** La commune est propriétaire de cette parcelle, il convient de couper les bois situés en dessous de la ligne électrique. Un devis sera demandé à l'entreprise Bonnet.

## ECOLE

La rentrée s'est bien passée.

Les travaux de rénovation énergétique, thermique et l'isolation acoustique de l'école se sont achevés le 31 août. Le sol de la classe du haut n'étant pas de niveau, il a été nécessaire d'installer des plaques d'OSB avant de poser le ragréage pour un montant de 2 340.00 € TTC. Cette somme devra être inscrite en dépenses d'investissement.

## Equipement classe maternelle :

Une demande a été faite pour l'achat de 2 meubles de rangement. La commande a été passée pour un montant de 826.30 €. Cette somme devra être inscrite en dépenses d'investissement.

Une demande a également été faite pour l'achat d'un vidéoprojecteur (voir si possible pour une installation au plafond). Des devis vont être demandés, il conviendra de prévoir la dépense en section d'investissement.

## TRAVAUX RD52H – déplacement de l'arrêt de car centre village, création d'une liaison piétonne sécurisée et aménagement du carrefour RD52H – chemin de la Croix Cassée et de la montée de Boisserolles

Le maire rappelle l'objectif principal de ce projet.

Afin de mettre ces travaux en œuvre la commune sollicite un soutien financier complémentaire de la communauté d'agglomération selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses d'investissement	€ H.T.	Recettes d'investissement	€ H.T.	Taux
Maîtrise d'œuvre	5 200.00 €	Etat DETR	47 175.00 €	28.60%
		Conseil départemental - au titre		
Plan topographique	2 500.00 €	équiemnt de proximité	38 588.00 €	23.39%
Travaux	157 250.00 €	Autofinancement commune	39 593.50 €	24.00%
		Grand Bourg Agglomération : fonds		
		de concours	39 593.50 €	24.00%
TOTAL	164 950.00 €		164 950.00 €	100.00%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le conseil municipal autorise le maire à solliciter un fonds de concours au titre du Plan d'Équipement Territorial n° 2 (PET2) auprès de Grand Bourg Agglomération pour compléter ces cofinancements à hauteur de 39 593.50 €.

### EGLISE

Lors du précédent conseil, le conseil municipal avait évoqué la demande de Mme Abbiatecci pour la réfection du plancher de l'autel de l'Eglise. Eric Genet a fait parvenir son devis d'un montant de 1 250.00 €. L'association Saint Vincent nous a confirmé, par écrit, sa participation à hauteur de 250.00 €. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces travaux et indique que la dépense sera inscrite en investissement.

### MAIRIE

Le Maire donne lecture des devis reçus concernant le changement des 20 chaises de la salle de conseil de la mairie.

SEMIO : 889.20 € H.T. – 1 067.04 € TTC

COMAT & VALCO : 750.00 € H.T. – 900.00 € TTC

GOSTO : 632.60 € H.T. – 759.12 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité retient le devis de GOSTO pour un montant de 759.12 € TTC et indique que cette dépense sera inscrite en investissement.

### DECISION MODIFICATIVE N°3

Présentation de la décision modificative n° 3 :

**Dépenses d'investissement : Total + 5 790.00 €**

**Travaux école** : augmentation du compte 2131 opé 11 de 2 340.00 €

**Équipement école et mairie :**

compte 2184 + 1 600.00 € meuble école +chaises

compte 2188 + 600.00 € - vidéoprojecteur

Eglise – autel : compte 2131 : + 1 250.00 €

**Dépenses de fonctionnement : ajustement des comptes + 3 175.00 €**

60632 : petit équipement : + 500.00 €

6064 fournitures administrative : + 1 200 .00 € (renouvellement des certificats 2x 300.00 € + reliure état civil 350 € + registre de recettes camping 200.00 €)

615228 : + 2 500.00 € - Travaux électrique camping + Biajoux

615231 : + 1 900.00 € - Prestation Olivier AUDUC

739118 : + 775.00 € - prélèvement pour hausse de la taxe d'habitation

61524 : - 3 700.00 €

**Recettes de fonctionnement : ajustement des comptes + 8 965.00 €**

7032 recettes camping pour + 8 965.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative n° 3

### PERSONNEL COMMUNAL

**Agent :**

Madame Fabienne ANTOINE a été inscrite sur la liste d'aptitude du CDG 01 au grade d'agent de maîtrise par promotion interne. Afin de la nommer à ce poste au 1<sup>er</sup> octobre 2023, il convient de modifier le tableau des emplois permanent en ajoutant ce cadre d'emploi sur l'emploi d'ATSEM. Il conviendra également de modifier la délibération du RIFSEEP en ajoutant le cadre d'emploi des agents de maîtrise.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les modifications du tableau des emplois permanent et du RIFSEEP.

**Formation :**

Le conseil municipal valide l'inscription de Madame Laura Sarron aux formations suivantes :

- HACCP – on me livre les repas
- Plan de nettoyage et désinfection en restauration collective

Pour un coût total de 420.00 € TTC.

Les formations seront dispensées à Ambérieu-en-Bugey par AGROCONSULT.

**Protection Sociale Complémentaire :**

Le Centre de Gestion de l'Ain a lancé deux procédures de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance » et une convention de participation pour le risque « Santé », conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 et au décret n°2022-581 du 20 avril 2022.

A l'issue de cette procédure, le Conseil d'Administration du CDG de l'Ain a délibéré le 8 septembre 2023 afin d'autoriser sa Présidente à souscrire une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE pour une durée de 6 ans et une convention de participation pour le risque « Santé » auprès de APICIL pour une durée également de 6 ans. Ces conventions prendront effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2029.

Les collectivités peuvent adhérer librement à cette convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et tout au long de la convention.

L'autorité territoriale expose qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de Gestion de l'Ain et APICIL, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15.00 € par agent adhérent, par mois, proratisé au temps de travail,
- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de l'Ain et TERRITORIA MUTUELLE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 7.00 € par agent adhérent, par mois, proratisé au temps de travail, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat Indique que la participation sera proratisée au temps de travail de l'agent.

#### **GRAND BOURG AGGLOMERATION – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été saisie le 5 avril 2023 par le Président de Grand Bourg Agglomération pour évaluer l'incidence financière de la restitution à 12 communes du secteur de Montrevel-en-Bresse de ces subventions.

La CLECT s'est réunie mercredi 31 mai 2023 afin de fixer le montant des charges qui seront restituées aux communes concernées.

Ces charges correspondent aux subventions de fonctionnement jusqu'alors gérées par le pôle Bresse, service de Grand Bourg Agglomération, à destination des associations à caractère local et au collège du secteur de Montrevel-en-Bresse.

Ce rapport a été adopté à la majorité de la CLECT (29 voix pour et 1 abstention), ce qui permet désormais d'enclencher le processus délibératif qui aboutira à la fixation définitive par le Conseil communautaire des Attributions de Compensation (AC) pour l'exercice 2024.

En application des dispositions en vigueur, ce processus comporte plusieurs étapes :

La première consiste en l'approbation, au plus tard le 31 octobre 2023, du rapport à la majorité qualifiée des communes membres, soit les deux tiers au moins des Conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Puis, le Conseil communautaire délibèrera sur la fixation libre des AC (majorité des deux tiers requise). Enfin, seuls les conseils municipaux intéressés par les AC fixées librement devront se prononcer par délibérations concordantes sur le montant des AC « libres » dans les 3 mois suivants la délibération du Conseil communautaire.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération qui détermine l'évaluation des charges correspondantes aux subventions de fonctionnement à destination des associations à caractère local et au collège du secteur de Montrevel-en-Bresse restituées aux 12 communes concernées.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité le rapport de la CLECT.

#### **ENEDIS - Convention de servitudes parcelle B 1913**

Le maire présente au conseil municipal la convention de servitudes établie par ENEDIS.

Afin de desservir, la parcelle B n° 1912, impasse des Hanneçons et pour ne pas terrasser le trottoir en désactivé, lors de l'étude, la commune et ENEDIS ont convenu que les travaux seront réalisés sur la partie privée de la parcelle communale B n° 1913.

La servitude consentie à ENEDIS est une bande de 1 m de large sur environ 5.5 ml pour la pose en souterrain d'un câble 4 x 35<sup>2</sup> ALU.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention.

### URBANISME

DP 001 197 23 B 0018 – DONZÉ Christel – 56, rue de la Balme – Remplacement d'un linteau réfection de la façade et remplacement de 2 fenêtres par une baie vitrée – parcelle B 1192 – Dossier en cours d'instruction – pièces complémentaires demandée le 13 juillet 2023.

DP 001 197 23 B 0019 – TABOURET Stéphane – 41, passage des Ruelles – Changement des fenêtres et volets RAL 7016 gris anthracite – création d'une cheminée – rejointage des pierres en façade et peinture portes et barrière RAL 3003 rouge – parcelle B 1086 – Non opposition au 21 juillet 2023

DP 001 197 23 B 0020 – BIGARREAU Cédric – 3, chemin des Rangoux – Installation d'un groupe extérieur de climatisation façade Nord – parcelle ZC 131 – Non opposition au 21 juillet 2023

DP 001 197 23 B 0021 – GOYOT GARRIVIER Martine – 369, rue du Moulin – Clôture – parcelle B 1485 – Dossier en cours d'instruction

DP 001 197 23 B 0022 – VACLE Michel – 52, impasse de la Verrotte – Installation de panneaux photovoltaïques – parcelle B 1783 – Dossier en cours d'instruction

PC00119723B0004 – SCI RASCO – Micro-crèche Pas à Pas – 29, impasse des Hannetons – Création d'une micro-crèche – parcelle B 1912 – Dossier en cours d'instruction

AT00119723B0002 – SCI RASCO – Micro-crèche Pas à Pas – 29, impasse des Hannetons – Demande d'autorisation de construire un établissement recevant du public Ad'ap

### QUESTIONS DIVERSES

- **Point sur les demandes de subvention :**

Passage en LED des Bâtiments communaux : Rappel coût des travaux : 10 206 €

Subventions demandées : DETR - accord reçu le 30/08/2023 pour un montant de 3 062 € soit 30% et DEPARTEMENT en cours d'étude montant de la subvention : 2 041 €, la réponse définitive sera apportée fin novembre début décembre 2023.

- **Gendarmerie de Pont d'Ain :** Suite au départ du Major MORELLE le commandement est repris par l'ADC MEUNIER Stéphane

**Réunion d'information sur les cybermenaces - mardi 28 novembre à 19h00 à la salle communale**

- **SAVOIR ROULER A VELO :** l'USEP 01 propose un accompagnement dans la mise en œuvre du dispositif « SAVOIR ROULER A VELO ». Des renseignements seront pris et ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

- **Demande d'installation d'un camion pizza :** Mme Linda Nallet a pour projet de créer une entreprise ambulante « camion pizza au feu de bois » en avril 2024. Après étude de sa demande, le conseil municipal a décidé de ne pas donner suite à cette demande en raison de la concurrence qui pourrait être faite à la pizzeria de Tossiat.

Le maire lève la séance à 21h00

Le Maire,  
André TONNELLIER



Le secrétaire,  
Georges PUVILLAN

